

Les circuits courts dans l'agriculture normande en 2020

La vente en circuit court progresse mais reste peu répandue dans les exploitations normandes

En 2020, 15 % des exploitations normandes vendent des produits agricoles en circuit court. Comme au plan national, ce mode de commercialisation est très fréquent chez les horticulteurs, les apiculteurs et les maraîchers, et peu répandu au sein des productions phares de la région que sont l'élevage et les grandes cultures. Vendre en circuit court implique très souvent une activité de transformation. Ces exploitations sont présentes dans les zones touristiques, de bord de mer en particulier, et à proximité des grandes villes. Les exploitants engagés dans cette démarche sont plus jeunes, avec un niveau de formation plus élevé. Ils recourent davantage à l'emploi salarié.

Ventes à la ferme, sur les marchés, à un restaurateur ou à un commerçant... : la commercialisation de produits agricoles en circuit court, c'est-à-dire directement au consommateur ou avec au plus un intermédiaire, concerne environ 4 000 exploitations en Normandie en 2020. Selon cette définition, qui inclut la vente à distance, l'acheteur final ne consomme pas forcément « local ». Avec 15 % des exploitations impliquées dans cette démarche,

la région se positionne au dernier rang des régions françaises, juste derrière la Bretagne, bien en-deçà de la moyenne nationale de 23 % (22 % hors viticulture).

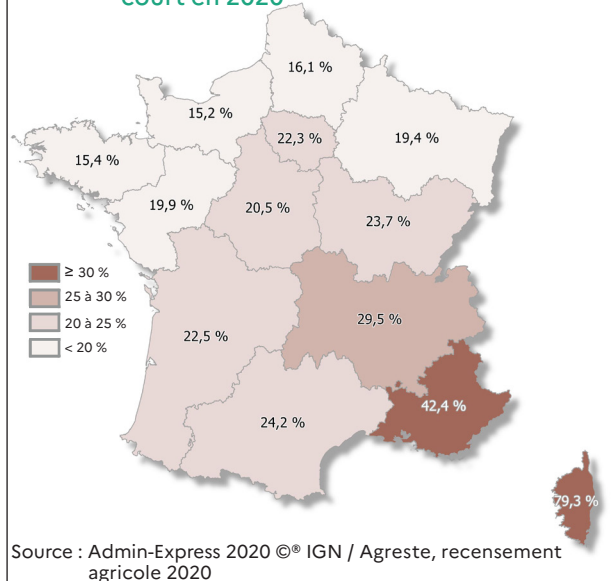
Un profil agricole peu propice aux circuits courts...

Les circuits courts sont assez répandus dans une grande moitié sud de la France, le sud-est en particulier, peu dans la partie nord (cf. carte 1). Les spécialisations

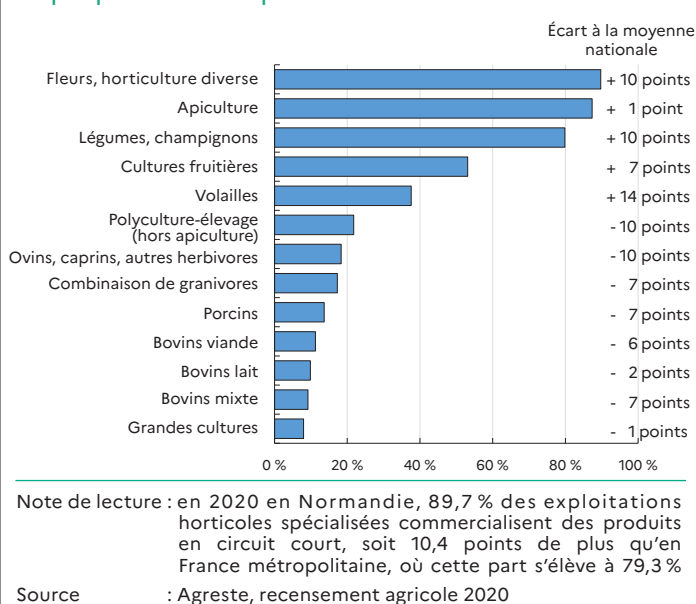
agricoles expliquent en grande partie cette situation. Ce mode de vente est en effet assez répandu dans la viticulture, l'horticulture ou les cultures fruitières notamment, des activités très présentes dans le sud-est. Au contraire, l'élevage bovin et les grandes cultures, très présents dans le nord, sont peu propices à ce mode de commercialisation.

Avant mise sur le marché, le lait et la viande nécessitent une transformation très souvent industrielle.

Carte 1 : Part des exploitations vendant en circuit court en 2020



Graphique 1 : Selon la spécialisation en Normandie



Dans la région, ces filières sont structurées autour de grands groupes. Les céréales sont une production de masse, pour partie destinée à l'exportation. Or ces activités regroupent 7 exploitations sur 10 en Normandie en 2020 (5 sur 10 en Métropole), ce qui explique le moindre engagement structurel des exploitants dans les circuits courts (cf. graphique 1).

... malgré une pratique très répandue parmi les horticulteurs, apiculteurs et maraîchers

Pour autant, la Normandie se démarque par des circuits courts très répandus parmi les horticulteurs, les apiculteurs, les maraîchers, et dans une moindre mesure les producteurs de fruits ou de volailles. Dans ces 5 spécialisations, ce mode de commercialisation est d'ailleurs plus fréquent en Normandie qu'en France en moyenne en 2020. Cette situation n'est pas nouvelle : on faisait à peu près le même constat en 2010. Cependant, ces activités ne rassemblent globalement que 5 % des exploitations (9 % en France). À l'inverse, dans les autres productions, les circuits courts sont moins fréquents qu'au plan national.

En progression depuis 2010

En 2010, près de 3 300 exploitations, soit 9 % des structures normandes, vendaient leur production en circuit court, selon une définition plus restrictive que celle de 2020. Les ventes de fleurs et plantes, notamment, n'étaient pas concernées en 2010, alors qu'elles le sont en 2020 (cf. encadré Sources et méthodologie). Malgré ces différences de périmètre, il est possible de conclure que les circuits courts ont progressé sur la période en Normandie. La part des exploitations engagées a en effet augmenté dans toutes les spécialisations, en particulier dans le maraîchage (de 63 % en 2010 à 80 % en 2020) et les cultures fruitières (de 40 % en 2010 à 50 % en 2020).

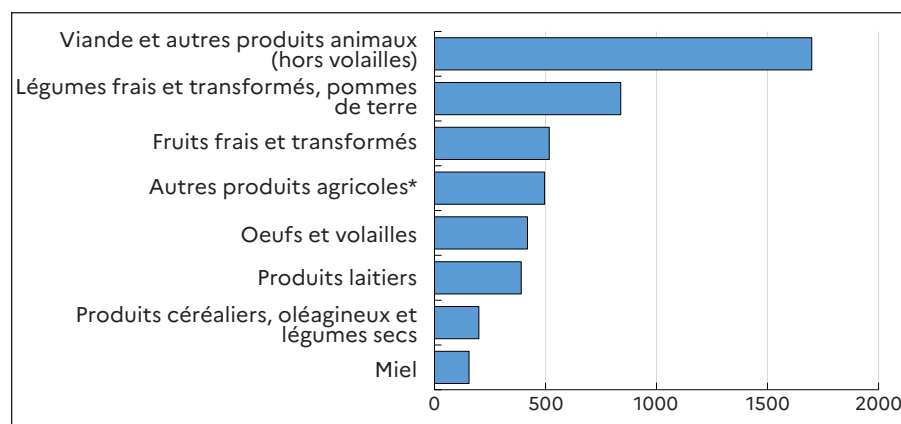
La viande, produit le plus fréquemment vendu en Normandie

Près de 16 700 exploitations, spécialisées dans l'élevage ou non, détiennent des bovins, ovins, ou porcins en 2020, soit plus de

6 exploitations normandes sur 10. On y inclut les exploitations laitières, qui contribuent à la production de viande. Aussi, même si environ 10 % seulement de ces exploitations sont engagées, la viande est le produit le plus fréquemment vendu en circuit court (cf. graphique 2). La moitié des 1 700 exploitations concernées vendent à la ferme. Les producteurs passent aussi beaucoup par les commerçants que sont les bouchers et charcutiers (4 exploitations sur 10). Puis viennent les légumes et pommes de terre, commercialisés par 840 exploitations. Les canaux de vente sont assez nombreux : à

la ferme (58 % des producteurs), sur les marchés (46 %), à des restaurants (24 %) ou à des commerçants détaillants (22 %), aux grandes et moyennes surfaces (18 %) notamment. 520 exploitations vendent des fruits frais ou transformés en circuit court, surtout à la ferme, mais aussi à des commerçants, des restaurants et sur les marchés. Quelque 400 exploitations commercialisent des œufs et volailles, le même nombre des produits laitiers. Ces produits se vendent en premier lieu à la ferme et sur les marchés. Le lait, production phare de la région avec

Graphique 2 : 1 700 exploitations commercialisent de la viande en circuit court
Nombre d'exploitations vendant en circuit court selon le produit en Normandie en 2020

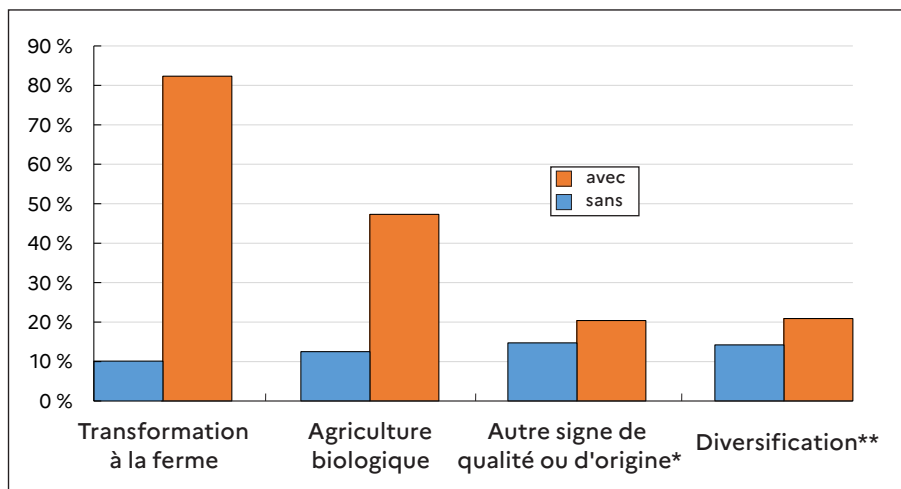


Note : une exploitation peut vendre plusieurs familles de produits en circuit court
* = fleurs et autres produits végétaux

Source : Agreste, recensement agricole 2020

Graphique 3 : Les circuits courts souvent associés à la transformation à la ferme et au bio

Part des exploitations vendant en circuit court selon les pratiques en Normandie en 2020



Note de lecture : 82 % des exploitations pratiquant la transformation à la ferme vendent en circuit court

* = label rouge, appellations d'origine (AOC-AOP), indication géographique protégée (IGP) ou spécialité traditionnelle garantie (STG)

** = majoritairement des travaux à façon (agricoles pour d'autres exploitations ou non agricoles de transport, travaux publics, déneigement...) et l'hébergement-restauration à la ferme

Source : Agreste, recensement agricole 2020

plus 7 000 exploitations bovines, est donc peu concerné par les circuits courts. La production laitière, très chronophage, laisse peu de temps pour les phases de transformation et de vente. En Normandie, la collecte et la transformation du lait, puis la commercialisation de produits laitiers sont structurées autour de grands groupes via des circuits longs.

La transformation à la ferme mène aux circuits courts

Avant la vente en circuit court, la transformation de produits de la

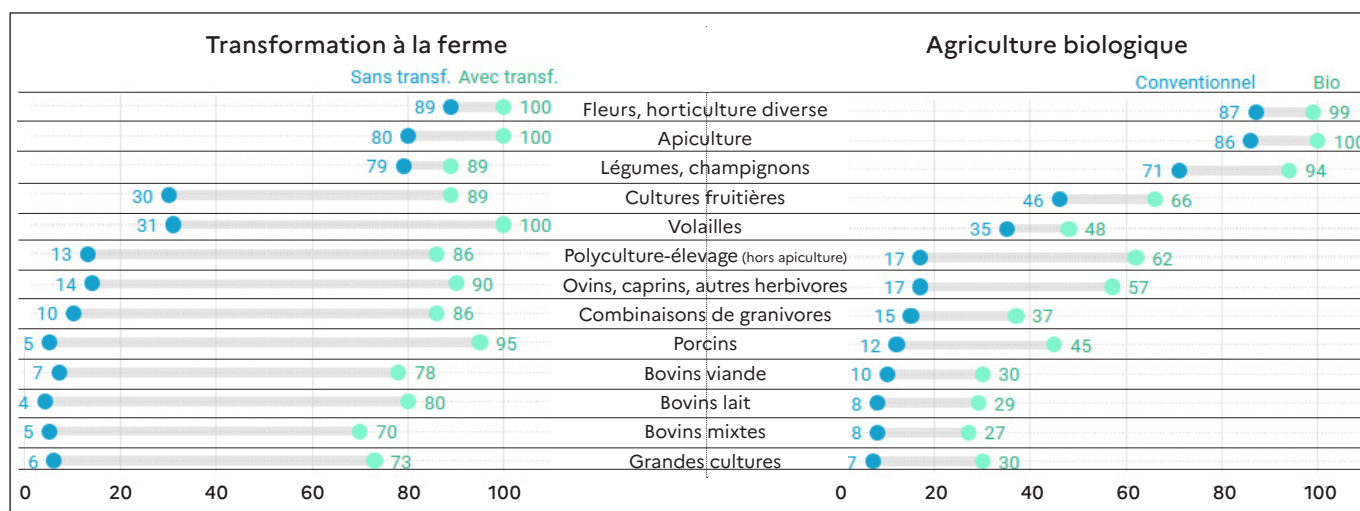
ferme est souvent l'étape préalable, quelle que soit la spécialisation (cf. graphique 4). 82 % des quelque 1900 exploitations normandes réalisant la transformation de produits agricoles vendent en circuit court (cf. graphique 3). En Normandie, les produits les plus transformés à la ferme sont les viandes, les fruits et le lait. 9 exploitations transformant ces produits sur 10 vendent en circuit court. Dans la transformation de céréales (en pains, pâtes ou bière), les circuits courts ne concernent que 4 exploitations sur 10.

Circuit court et agriculture biologique vont également souvent de pair : 47 % des structures certifiées ou en conversion vendent en circuit court, contre 13 % pour les conventionnelles. Ce constat se vérifie quelle que soit la spécialisation (cf. graphique 5).

En revanche, les autres signes de qualité ou d'origine (label rouge, AOC-AOP, IGP ou STG) sont beaucoup moins concernés. De même, les activités de diversification sont peu associées aux circuits courts.

Graphiques 4 et 5 : Quelle que soit la spécialisation, les exploitations bio ou transformant des produits à la ferme vendent plus fréquemment en circuit court

Part des exploitations vendant en circuit court selon la pratique et la spécialisation en Normandie en 2020 (en %)



Note de lecture : en 2020 en Normandie, parmi les exploitations spécialisées en culture de légumes ou de champignons :
 - les circuits courts concernent 89 % des exploitations transformant tout ou partie de leur production à la ferme, contre 79 % de celles ne pratiquant pas la transformation
 - les circuits courts concernent 94 % des exploitations en bio, contre 71 % de celles en conventionnel

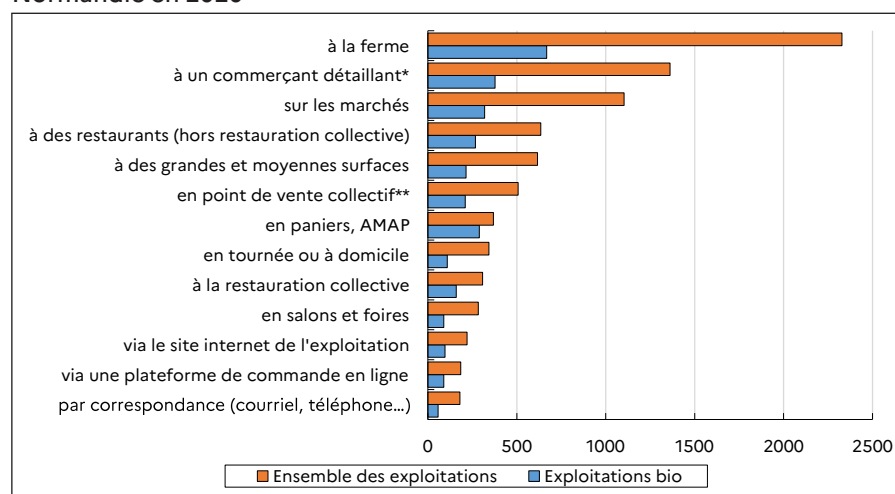
Note : Graphique créé avec [Datawrapper](#)
 Source : Agreste, recensement agricole 2020

La vente à la ferme privilégiée

Tous produits confondus, les exploitations normandes vendent en premier lieu sans intermédiaire, chacune pouvant commercialiser selon plusieurs canaux. La vente directe à la ferme est le canal le plus répandu (cf. graphique 6). Elle concerne 58 % des exploitations, sur à peu près tous les produits. La vente directe sur les marchés est moins fréquente (27 % des exploitations). La vente à un commerçant détaillant (boucher, primeur, épicier de quartier par exemple), un intermédiaire donc, est le second mode de vente le plus répandu (34 % des exploitations). Les autres canaux sont moins sollicités. Les circuits des producteurs bio montrent quelques nuances. Si les 3 canaux les plus fréquents sont les mêmes qu'en conventionnel, la

Graphique 6 : La vente directe à la ferme est le canal le plus fréquent

Nombre d'exploitations vendant en circuit court selon le canal de vente en Normandie en 2020



Note : une exploitation peut commercialiser des produits en circuit court selon plusieurs canaux
 * = commerçant détaillant : boucher, primeur, épicier de quartier par exemple
 ** = point de vente collectif : magasin de producteurs par exemple

Source : Agreste, recensement agricole 2020

vente en AMAP (Association pour le maintien de l'agriculture paysanne) est beaucoup plus représentée en bio. Tous produits confondus, 30 %

des producteurs bio y ont recours, contre 3 % en conventionnel. Il en est de même, dans une moindre mesure, de la vente à la restauration

(collective ou non). Selon les produits, les circuits de vente en bio peuvent fortement varier de ceux en conventionnel (cf. encadré 1).

Encadré 1 : Selon les produits, des circuits de vente en bio différents des productions en conventionnel

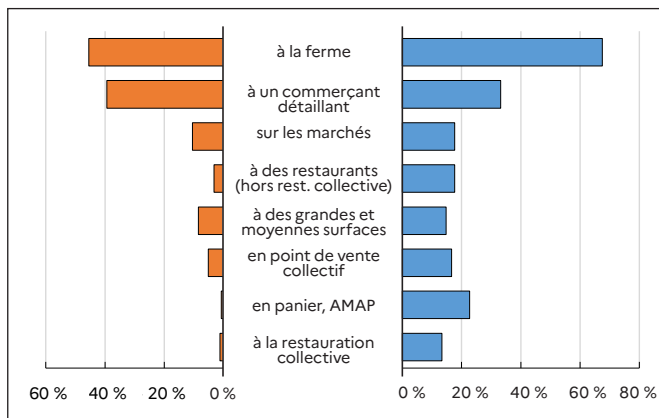
Les circuits courts sont plus répandus parmi les exploitants en bio qu'en conventionnel. Tous les canaux de vente en bénéficient, avec des nuances marquées selon les produits. Les exploitations bio vendent beaucoup en AMAP, pour tous les produits. Ce circuit est ainsi utilisé par 23 % des producteurs de viande en bio, mais seulement 1 % en conventionnel en 2020. La moitié des producteurs bio de lait ou produits laitiers utilisent ce circuit de vente, contre 1 sur 10 en conventionnel. De même, la restauration collective est un débouché plus fréquent en bio qu'en conventionnel, pour tous les produits.

Certains circuits profitent moins de l'attrait des producteurs bio pour les circuits courts : les grandes et moyennes surfaces sont ainsi :

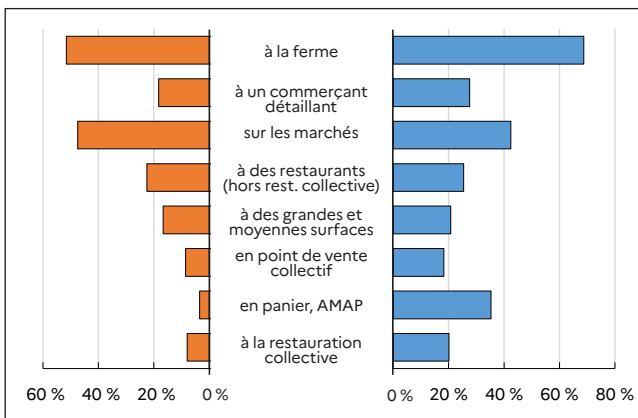
- le 4^{ème} canal en conventionnel, le 8^{ème} en bio pour la viande
- le 5^{ème} canal en conventionnel, le 6^{ème} en bio pour les légumes et pommes de terre
- le 5^{ème} canal en conventionnel, le 6^{ème} en bio pour les fruits
- le 5^{ème} canal en conventionnel, le 7^{ème} en bio pour les produits laitiers

Part des exploitations vendant en circuit court selon l'engagement en bio et le canal de vente en Normandie en 2020

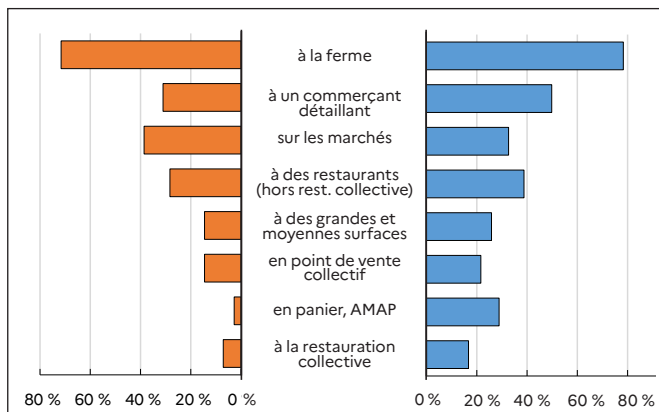
Viande et autres produits animaux (hors volailles)



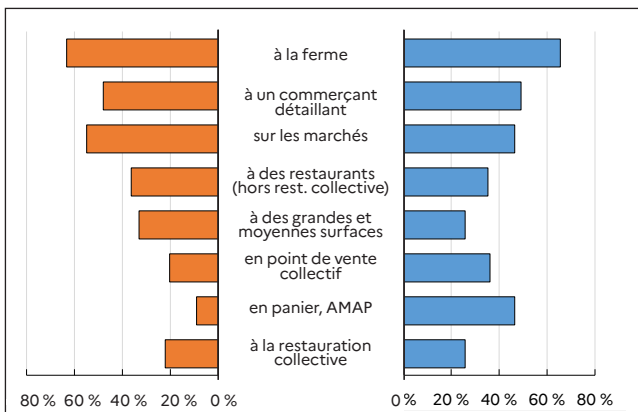
Légumes frais et transformés, pommes de terre



Fruits frais et transformés



Produits laitiers



CONVENTIONNEL BIO

Note de lecture : 45 % des producteurs de viande en conventionnel pratiquant les circuits courts vendent à la ferme, contre 68 % des producteurs bio

Notes : une exploitation peut commercialiser des produits en circuit court selon plusieurs canaux ; seuls les canaux les plus fréquents sont représentés

Source : Agreste, recensement agricole 2020

Pas seulement des exploitations de taille réduite

57 % des exploitations en circuit court sont de micros ou petites exploitations, contre 51 % des non engagées (cf. graphique 7 et définitions en encadré Sources et méthodologie). Selon les produits commercialisés, la dimension des exploitations est en fait très variable. Elles sont très majoritairement de taille réduite (micros ou petites) dans le miel, les fruits et les autres produits végétaux. À l'inverse, les exploitations vendant des produits laitiers, et dans une moindre mesure des produits céréaliers, oléagineux et légumes secs, sont souvent des moyennes ou grandes structures.

Dans les zones touristiques et à proximité des grandes villes

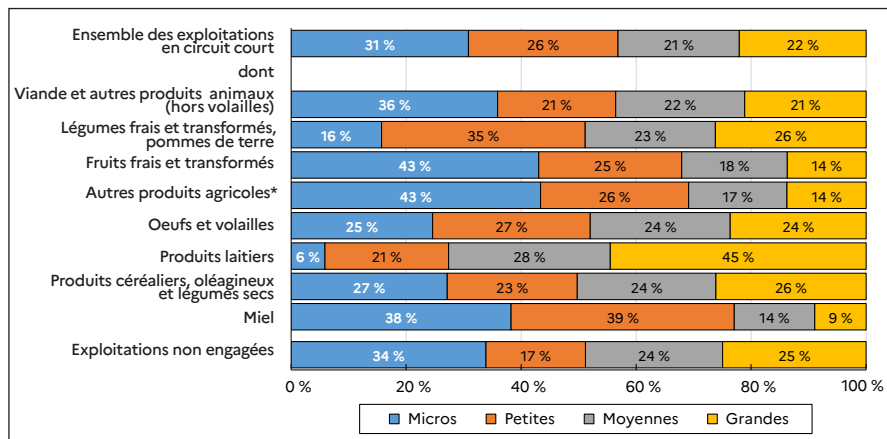
Les exploitations en circuit court sont plus présentes dans les zones touristiques, de bord de mer en particulier, et à proximité des grandes agglomérations (cf. carte 2). 3 pôles importants émergent particulièrement dans la région : près de Rouen, dans une large bande allant de Caen à Fécamp et sur le littoral de la Manche. Au-delà de ces territoires, ce mode de vente est généralement moins présent, notamment dans les villes de taille moyenne et à distance du littoral. La proximité des bassins de consommation oriente donc l'engagement des exploitations. Le sud Manche, et dans une moindre mesure une bonne partie de l'Orne, illustrent ce constat : la production d'animaux pour la viande ou le lait y est bien présente, mais les circuits courts très peu répandus. Au final, ce mode de commercialisation est un peu surreprésenté en Seine-Maritime et dans le Calvados (respectivement 18 % et 17 % des exploitations), dans la moyenne régionale pour la Manche (15 %) et moins présent dans l'Eure et l'Orne (14 % et 13 %).

Les circuits courts génèrent de l'emploi dans les exploitations

Vendre en circuit court requiert davantage de main d'œuvre : les exploitations engagées emploient en moyenne 0,8 équivalents temps plein (ETP) de plus que les autres structures (cf. graphique 8). Exploitants, membres de la famille, salariés : dans ces exploitations,

Graphique 7 : La dimension des exploitations très variable selon les produits commercialisés

Répartition des exploitations selon la dimension économique et le produit commercialisé en circuit court en Normandie en 2020

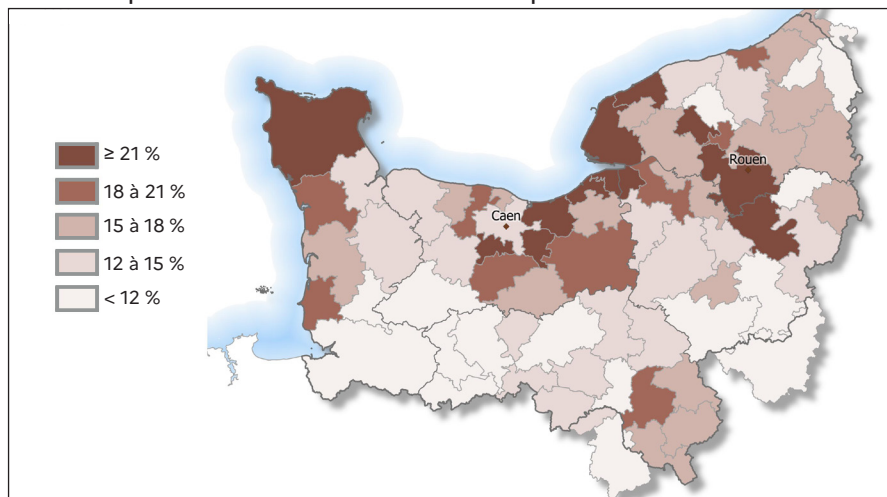


Note de lecture : en 2020 en Normandie, 22 % des exploitations en circuit court sont de grandes exploitations. La dimension économique de chaque exploitation (micro, petite, moyenne ou grande) est déterminée par la valeur de sa production brute standard (PBS, cf. définition en encadré Sources et méthodologie)

Note : * = fleurs et autres produits végétaux
Source : Agreste, recensement agricole 2020

Carte 2 : Les circuits courts plus fréquents en bord de mer et près des grandes villes

Part des exploitations vendant en circuit court par EPCI en Normandie en 2020

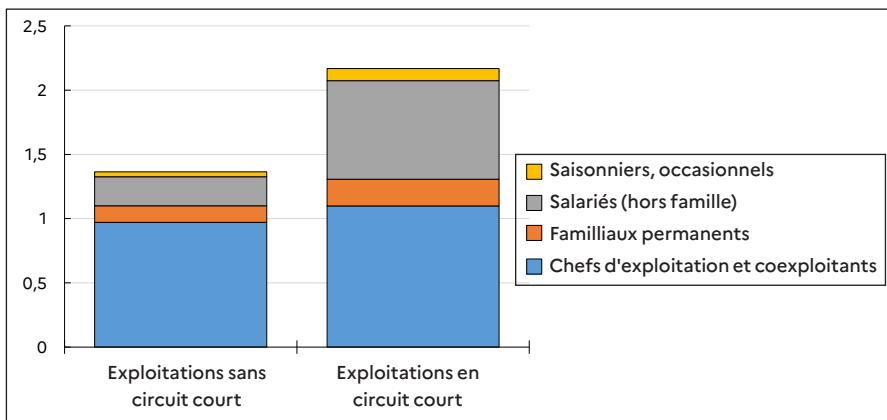


Notes : - EPCI = établissement public de coopération intercommunale
- pour les EPCI sur plusieurs régions, la part des exploitations en circuit court est celle de l'ensemble de l'EPCI

Source : Agreste, recensement agricole 2020

Graphique 8 : L'emploi salarié bénéficie le plus des circuits courts

Volume de travail (en équivalent temps plein) selon l'engagement des exploitations en Normandie en 2020



Source : Agreste, recensement agricole 2020

le volume de travail est plus élevé pour tous les types d'emplois. Ce sont les salariés permanents qui en bénéficient le plus.

Au-delà du volume de travail, cet engagement se traduit par des embauches. À titre d'exemple, 23 % des exploitations en circuit court « seul » (non engagées en agriculture bio et ne pratiquant pas la transformation) emploient au moins un salarié permanent, contre 16 % en circuit long (cf. graphique 9). Par ailleurs, plus les exploitants en circuit court sont engagés dans d'autres pratiques, plus ils ont tendance à embaucher. Ainsi, 27 % des exploitations en circuit court emploient au moins un salarié lorsqu'elles produisent en bio, 31 % lorsqu'elles transforment des produits de la ferme et 36 % lorsque bio et transformation sont associés.

Des exploitants plus jeunes et davantage formés

Les exploitations engagées regroupent 4 000 chefs d'exploitation et 1 300 coexploitants, soit globalement 16 % des exploitants normands. Ils sont en moyenne plus jeunes (49,7 ans) que les exploitants non engagés (53,1 ans). 49 % des exploitants engagés ont moins de 50 ans, contre 37 % des exploitants non engagés (cf. graphique 10).

Les exploitants en circuit court ont en moyenne un niveau de formation générale ou agricole plus élevé que les autres. À tout âge, la part de détenteurs du baccalauréat ou d'un diplôme du supérieur est plus élevée pour les exploitants engagés (cf. graphique 11).

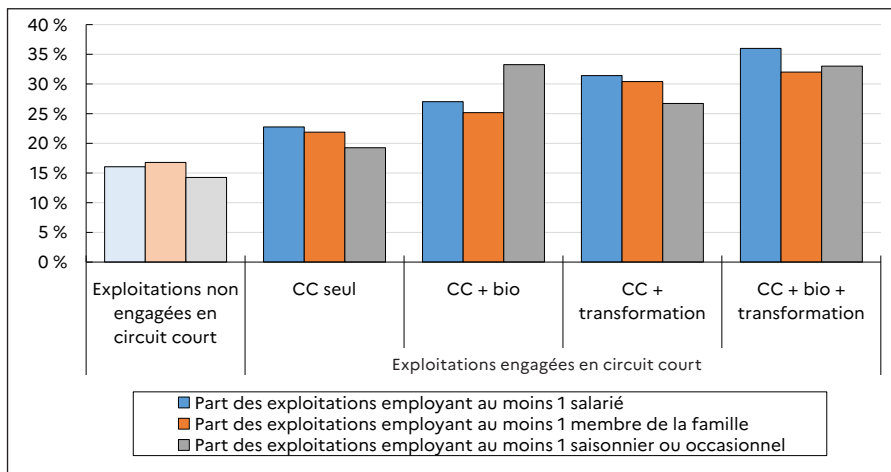
Le niveau de formation générale explique d'ailleurs ce constat, puisque le niveau de formation agricole des exploitants varie assez peu selon qu'ils vendent ou non en circuit court (à âge égal).

Dans les exploitations en forme sociétaire, la présence de femmes favorise l'engagement

Parmi les exploitants, la part des femmes est identique que les exploitations soient engagées ou non dans les circuits courts (28 %). La situation varie selon le statut juridique des exploitations. Les femmes sont sous-représentées dans les exploitations individuelles

Graphique 9 : Les exploitations en circuit court recourent davantage à tous les types d'emploi que les non engagées

Part des exploitations employant de la main d'œuvre selon les pratiques en Normandie en 2020

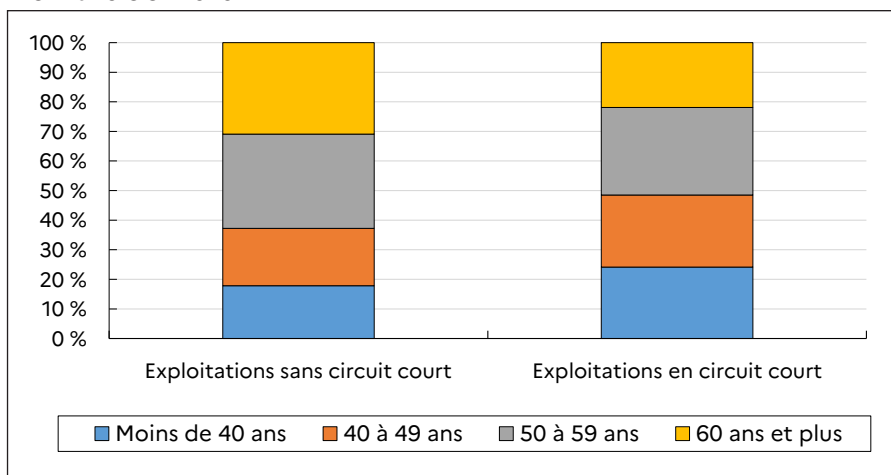


Note de lecture : en 2020 en Normandie, 23 % des exploitations en circuit court (« CC seul », c'est-à-dire sans autre pratique) emploient au moins 1 salarié permanent, soit davantage que les exploitations sans circuit court (16 %)

Source : Agreste, recensement agricole 2020

Graphique 10 : 1 exploitant engagé sur 2 est âgé de moins de 50 ans

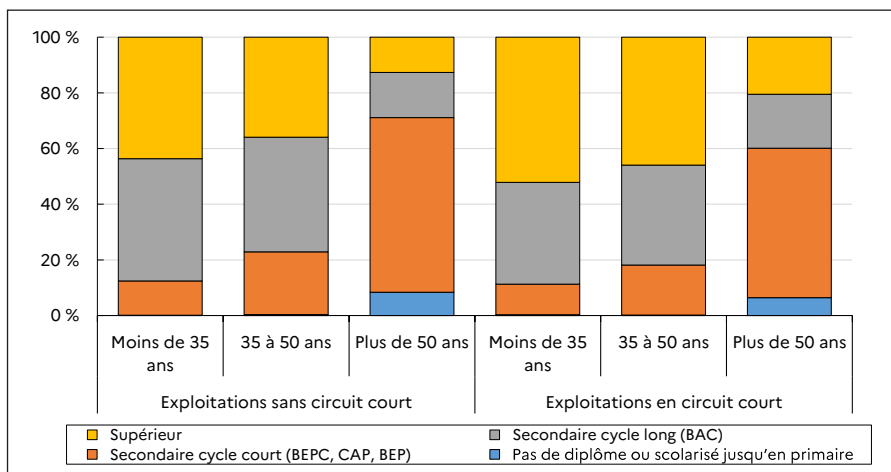
Répartition des exploitants selon leur âge et l'engagement des exploitations en Normandie en 2020



Source : Agreste, recensement agricole 2020

Graphique 11 : En circuit court, un niveau de formation des exploitants légèrement supérieur

Répartition des exploitants selon leur niveau de formation générale ou agricole en Normandie en 2020



Source : Agreste, recensement agricole 2020

pratiquant les circuits courts (26 % des chefs d'exploitation) mais plus présentes dans les sociétés (30 % des exploitants).

Dans les exploitations en forme sociétaire, la présence de femmes au sein de l'équipe de direction favorise

l'engagement. À titre d'exemple, 24 % des exploitations en société dirigées par une femme de moins de 50 ans sont engagées dans les circuits courts, soit 8 points de plus que celles dirigées par un homme de même âge. Au-delà de 50 ans, c'est

plutôt la présence de coexploitantes qui joue un rôle moteur. Ainsi, 15 % des exploitations en société avec au moins une coexploitante de 50 ans ou plus sont engagées, soit 2 points de plus que celles sans coexploitante.

Sources et méthodologie

Cette publication s'appuie sur les résultats des recensements agricoles.

Un circuit court est ici défini comme un circuit de vente directe au consommateur final ou avec un seul intermédiaire entre l'exploitation agricole et le consommateur final. La distance géographique entre l'exploitation agricole et le consommateur final n'entre pas en considération. L'acheteur final ne consomme donc pas forcément « local ».

En 2010, la définition des circuits courts était plus restrictive que celle de 2020. Seuls les produits agricoles destinés à l'alimentation humaine et produits sur l'exploitation étaient concernés. En 2020, tous les produits agricoles vendus, bruts ou transformés, que la matière première soit produite ou non sur l'exploitation, sont couverts, qu'ils soient destinés à l'alimentation humaine ou non. Les ventes de fleurs et plantes, notamment, n'étaient pas concernées en 2010, alors qu'elles le sont en 2020. Malgré ces différences de périmètre, il est possible de conclure que les circuits courts ont progressé sur la période en Normandie : la part des exploitations engagées a augmenté dans toutes les orientations, en particulier dans le maraîchage (de 63 % en 2010 à 80 % en 2020) et cultures fruitières (de 40 % en 2010 à 50 % en 2020). Mais l'année 2020 ayant été marquée par la crise sanitaire et les confinements associés, l'utilisation des circuits courts a pu être accentuée de manière conjoncturelle.

La formation des exploitants peut être générale ou agricole, initiale ou continue ; le niveau retenu est le plus élevé. Si un exploitant a suivi la totalité de l'année scolaire conduisant à la présentation d'un examen pour l'attribution d'un diplôme, il est considéré comme étant du niveau correspondant à ce diplôme, même si celui-ci ne lui a pas été attribué.

Dans cette étude, les données nationales sont celles de la France métropolitaine.

Le terme exploitant agricole recouvre le chef d'exploitation et le(s) coexploitant(s) actif(s) sur l'exploitation.

La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 € par an, « petite » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 €, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 € et « grande » celles de plus de 250 000 € de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Pour en savoir plus

[Agreste Primeur n°5](#) - Mars 2023 : Près d'une exploitation sur quatre vend en circuit court

[Agreste Études n°13](#) - Janvier 2023 : Les signes de qualité et d'origine en Normandie en 2020

[Agreste Études n°14](#) - Mai 2023 : Près de 9 jeunes agriculteurs sur 10 ont une formation agricole

[Agreste Études n°15](#) - Juin 2023 : Les agricultrices normandes creusent leur sillon



www.agreste.agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté
Alimentaire
DRAAF Normandie
Service Régional de l'Information Statistique et
Économique
6, Bd Général Vanier - 14070 Caen Cedex 5
Mail : srise.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr
Tél : 02.32.18.95.93

Directrice de la publication : Caroline Guillaume
Rédactrice en chef : Hélène Malvache
Rédacteur : Yvon Gourlaouen
Composition : Anne-Marie Geoffroy
Cartographie : Pascaline Barre
Dépôt légal : À parution
ISSN : 2728-9664
© Agreste 2023